

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2008

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2008.

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

En vertu de l'article 2122-19, 2111-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 27 mars 2008 du Conseil Municipal relative aux délégations du Maire,

1 – Acquisition de rayonnages pour l'espace Coubertin auprès de la société MECALUX pour un montant de 2990,00 € HT.

2– Signature d'une convention avec la SCIE Puy-de-Dôme, chargée par le Syndicat Intercommunal d'électrification du Puy-de-Dôme, de l'établissement d'une étude en vue de remplacer le réseau existant d'éclairage public, dans le cadre de la mise en réseau électrique souterrain du bourg de Courpière (Ilot de l'Antiquité).

3- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°7 - peinture de l'Espace COUBERTIN avec la société MAZET pour un montant de 1500,60€ HT en vue de la peinture du mur intérieur du tennis couvert et une moins value de 520,74 € HT sur la modification des douches entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 avril 2008.

4- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°9 - menuiseries intérieures de l'Espace COUBERTIN avec la société FERREYROLLES pour un montant de 380 € HT en vue de la modification d'une porte SAS sur un local de rangement entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 avril 2008.

5- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°12 - sols de l'Espace COUBERTIN avec la société CARTECH pour un montant de 80,28€ HT en vue de la modification de la gamme des sols souples entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 avril 2008.

6- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°15 – chauffage - plomberie –sanitaires - ventilation de l'Espace COUBERTIN avec la société VILLARET pour un montant de 2 802,42 € HT en vue de la modification de l'extraction de la cuisine entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 avril 2008.

7- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°16 - électricité de l'Espace COUBERTIN avec la société CCE pour un montant de 2 344,44 € HT en vue de travaux supplémentaires sur la sécurité incendie et divers travaux entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 avril 2008.

8- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°17 - VRD de l'Espace COUBERTIN avec la société SCI ROUTE pour un montant de 5 524,70 € HT en vue de travaux supplémentaires par la pose d'un enrobé sur les allées de desserte des tennis entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 avril 2008.

9- Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise Espace Clôture pour la pose d'un filet pare ballons au terrain de Lagat en limite de propriété de l'entreprise SAGA NUTRITION pour un montant H.T. de 6 000,00 €.

III – AFFAIRES GENERALES

III / 1 – OBJET : ELECTION DE LA ROSIERE 2008.

Vu les legs MORIN-FOURNIOUX et conformément à ses dispositions d'élire la Rosière 2008,

1°Vote à bulletin secret :

1er tour de scrutin : 9 voix pour Chrystelle POUMARAT
16 voix pour Océana FREITAS
1 voix pour Marina CHAMPREDON

2° Indique que Mademoiselle Océana FREITAS est élue à la majorité, Rosière 2008.

IV – AFFAIRES DU PERSONNEL

IV/1 – OBJET : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE 2008

Vu, la délibération du 1^{er} février 2008 fixant le régime indemnitaire 2008, et la délibération du 27 mars 2008 modifiant le régime indemnitaire 2008,

ARTICLE 1 : Modifie le régime indemnitaire comme suit.

■ **Prime de responsabilité** des emplois administratifs de direction :

Vu le décret n°88 -631 du 6 mai 1988

Indemnité égale au maximum à 15 % du traitement mensuel brut soumis à retenue. Taux appliqué en 2008 : **5,00 %**

Vote : Pour : 19 Abstention : 1 Contre : 6

V – AFFAIRES FINANCIERES

V / 1 – OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 (Budget principal, eau assainissement, régie cinéma)

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame Huguette LAVEST, Première Adjointe, conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

a) Approbation du Compte Administratif 2007 – Budget Commune

Approuve le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté par un résultat de clôture net de **525 232,93 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité

b) Approbation du Compte Administratif 2007 – Budget Eau

Approuve le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté par un résultat de clôture net de **102 495,25 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité

c) Approbation du Compte Administratif 2007 – Budget Assainissement

Approuve le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté par un résultat de clôture net de **218 484,83 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité

d) Approbation du Compte Administratif 2007 – Budget Assainissement

Approuve le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté par un résultat de clôture net de **1 689,18 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité

V / 2 – OBJET : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2007 (Budget principal, eau, assainissement, régie cinéma)

a) Approbation du Compte de Gestion 2007 – Budget Commune

1) STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4) DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

b) Approbation du Compte de Gestion 2007 – Budget Eau

Vote : Pour à l'unanimité

c) Approbation du Compte de Gestion 2007 – Budget Assainissement

Vote : Pour à l'unanimité

d) Approbation du Compte de Gestion 2007 – Budget Régie du cinéma

Vote : Pour à l'unanimité

V / 3 – OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2007 (Budget principal, eau, assainissement, régie cinéma)

a) Affectation des résultats exercice 2007 – Budget

Commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 910 991,83 € et un déficit d'investissement de 385 758,90 €,

Procède à l'affectation des résultats de 2007 au budget primitif 2008 de la façon suivante :

Investissement :

au 001 'Déficit d'investissement reportés' pour 385 758,90 Euros
au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 550 000,00 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 360 991,83 Euros

Vote : Pour à l'unanimité

b) Affectation des résultats exercice 2007 – Budget Eau

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 123 569,91 € et un déficit d'investissement de 21 074,66 €,

Procède à l'affectation des résultats de 2007 au budget primitif 2008 de la façon suivante :

Investissement :

au 001 'Déficit d'investissement reportés' pour 29 817,09 Euros
au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 73 569,91 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 50 000,00 Euros

Vote : Pour à l'unanimité

c) Affectation des résultats exercice 2007 – Budget

Assainissement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 56 559,22 € et un excédent d'investissement de 161 925,61 €,

Procède à l'affectation des résultats de 2007 au budget primitif 2008 de la façon suivante :

Investissement :

au 001 'Excédent d'investissement reportés' pour 147 784,91 Euros

au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 56 559,22 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 0,00 Euros

Vote : Pour à l'unanimité

d) Affectation des résultats exercice 2007 –

Budget Régie cinéma

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 659,18 euros,

Procède à l'affectation des résultats de 2007 au budget primitif 2008 de la façon suivante :

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 1 659,18 Euros

Vote : Pour à l'unanimité

V / 4 – OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE – ANNEE 2008

1) Adopte les taux de fiscalité suivants pour l'année 2008 ainsi que le produit attendu.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	TOTAL Produit
Taux 2006	11.18 %	17.81 %	59.90 %	
Taux 2007	11.18 %	17.81 %	59.90 %	
Taux 2008	11.46 %	18.26 %	61.40 %	
Base d'imposition prévisionnelle 2008	4 642 000 € (+ 1,95 %)	4 837 000 € (- 1,31 %)	60 100 € (+ 1,52 %)	
Produit	531 973 €	883 236 €	36 901 €	1 452 110 €

Vote : Pour : 20

Contre : 6

V / 5 – OBJET : INSTAURATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL AC/AP – RESTAURATION EXTERIEURE PLURIANNUELLE DE L'EGLISE SAINT MARTIN

Vu les travaux à entreprendre pour la restauration extérieure de l'église St Martin et l'état financier estimatif détaillé ci-dessous,

Dépenses	Recettes	
1.680.000 €	subventions	1053.512,00 € (62,71%)
	FCTVA	260.097,60 €
	Autofinancement	366.390,40 € (21,81%)

Vote : Pour à l'unanimité

V / 6 – OBJET : REVISION DES TARIFS DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT 2008

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX 2007/2008 COMMUNE DE COURPIERE		
DESIGNATIONS	TARIF 2007	TARIF 2008
Relèvement des tarifs de vente de l'eau et des abonnements au compteur		
Abonnés de la commune de COURPIERE		
1 ^o Redevance annuelle d'abonnement au compteur		
- lorsque la consommation sera inférieure à 1.000 m ³	39,63	40,42 (+2%)
- lorsque la consommation sera supérieure à 1.000 m ³	79,80	81,40 (+2%)
2 ^o Prix au mètre cube	0,72	0,76 (+5,5%)
Abonnés de la commune de VOLLORE-VILLE bénéficiant d'une réduction de 10% sur les tarifs pratiqués à COURPIERE		
1 ^o Redevance annuelle d'abonnement au compteur		
- lorsque la consommation sera inférieure à 1.000 m ³	35,67	36,38
- lorsque la consommation sera supérieure à 1.000 m ³	71,82	73,26
2 ^o Prix au mètre cube	0,65	0,68
ASSAINISSEMENT		
Taux de la redevance de l'assainissement (m ³ d'eau consommée)	1,19	1,23 (+3,36%)

Vote : Pour à l'unanimité

V / 7 – OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2008 (Principal, eau, assainissement, régie cinéma)

a) Budget Primitif 2008 - Budget Commune

1^o Adopte la section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à **3 506 502,46 €**.

2^o Adopte la section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **3 158 454,88 €**.

Vote : Pour à l'unanimité

b) Budget Primitif 2008 - Budget Eau

1^o Adopte la section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à **340 988,20 €**.

2^o Adopte la section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **356 828,11 €**.

Vote : Pour à l'unanimité

c) Budget Primitif 2008 - Budget Assainissement

1^o Adopte la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de **290 494,04 €**

2^o Adopte la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **436 127,22 €**

Vote : Pour à l'unanimité

d) Budget Primitif 2008 - Budget Régie du Cinéma

1) Adopte la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de **65 159,18 €**

2) Adopte la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **30,00 €**

Vote : Pour à l'unanimité

V/8 – OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	MONTANT
ACIAC	900
ACPG - CATM	160
ACVB	320
AINES DE LA DORE	395
AMICALE DU MEGAIN	160
AMICALE PHILATELIQUE	160
AMIS DE LIMARIE	160
ARC EN CIEL	160
ART CULTURE ET PATRIMOINE	160
A.I.A.	27 460
AUTRES	53 284
AVT GARDE GYM SPORTIVE ET ART	0
BIBLIOTHEQUE ECOLE PUBLIQUE	350
BOXING CLUB	360
BOXING CLUB CHALLENGE ALEJO	0
CAC FONCTIONNEMENT	1 700
CAC ROSIERE	18 000
CIBI ABEILLE	160
CLUB ACCORDEON	330
CLUB MINERALOGIQUE	160
COMITE DE JUMELAGE	1 500
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	12 500
COMPAGNIE HELENA	0
CONFEDERATION DU LOGEMENT	160
CONJOINT SURVIVANT	160
CTR ENTENTE RUGBY	500
DOMISOL ECOLE DE MUSIQUE FANFARE	2 050
ECURIE CHIGNORE	200
FNACA	160
FOYER LAIC	3 700
GYM TONIC	160
JOIE DE VIVRE SANS ALCOOL	160
LA CLEF	160
LA RUCHE ANIMATION MAISON DE RETRAITE	245
LES CAMPAROS	210
LES CANOTIERS	330
LES DOIGTS AGILES	160
MARCHE DU COUCOU CAMPAROS	150
ŒUVRES PUPILLES ORPHELINS SAPEURS POMPIERS	176
OFFICE SPORTIF COURPIEROIS	0
PAYS DE COURTESSERRE	160
PETANQUE DE LIMARIE	250
PETANQUE DU FOIRAIL	250
RALLYE DES MONTS DOME ECURIE CHIGNORE	200
RAVALEMENT DE FACADES	15 000
RESTOS DU CŒUR	545
SOCIETE DE BOULES	250
SOCIETE DE CHASSE	520
SOCIETE DE PECHE	520
TEAM DORE EVASION	350
TENNIS CLUB	900
UNION DES SAPEURS POMPIERS	3 600

USC	9 925
USC TOURNOI DE MOINS DE 13 ANS	310
VIEILLES SOUPAPES	160
TOTAL :	160 000

Vote : Pour : 23

Ne prennent pas part aux votes : 3

(C. MAZELLIER, S. VACHERON, J-L. BOURDEL)

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VI/1 – OBJET : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – POUR INFORMATION

VI / 2 – OBJET : RACHAT DU LOCAL ARTISANAL DU 12 RUE DE L'ABBE DACHER A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de racheter ce bien. Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 38 750,05 €. Sur ce montant, la commune de Courpière a déjà versé 4 352,06 € au titre des participations communales. Au solde restant dû de 34 397,99 €, s'ajoutent des frais d'actualisation pour un montant de 1 375,38 €, dont le calcul a été arrêté au 1^{er} juin 2008 date limite de paiement, soit un total de 35 773,37 €.

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 3 – OBJET : VALIDATION AVENANTS MAITRISE D'ŒUVRE ESPACE COUBERTIN

1) Valide les avenants aux marchés pour un montant de 13 150,19 € décomposé tel que suit :

▲ **10 890,19 € HT d'honoraires supplémentaires**
(8 373,20 € + 1 739,85 € avec le cabinet CHM Architectes)
+ 777,14 € avec BETALM,

+

▲ **2 260,00 € HT de mission OPC avec le cabinet CHM Architectes.**

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 4 – OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Considérant que l'entrée en vigueur le 01^{er} octobre 2007 de la réforme des autorisations de construire nécessite que les termes de la convention actuellement en vigueur soient mis en conformité avec la nouvelle législation,

1) Sollicite le concours gratuit des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de tout ou partie des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique des services de la Direction Départementale de l'Equipement

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 5 – OBJET : VALIDATION MARCHE POSE DE COMPTEURS GENERAUX – RESEAU EAU POTABLE

Considérant la procédure adaptée lancée par la commune, il ressort que deux offres de prestations ont fait l'objet d'une analyse par la commission d'appel d'offres qui donne les résultats suivants :

Estimatif HT : 12 560,00 €

N°	Entreprise	Montant HT à l'ouverture des plis	Montant HT après vérification
1	SADE	7 340,00 €	7 340,00 €
2	SIAEP DE LA FAYE	5 975,50 €	5 975,50 €

Vote : Pour à l'unanimité

VII – AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES ET CULTURELLES

VII / 1 – OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION POUR LA GESTION DE L'ESPACE JEUNES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} février 2008, reconduisant la convention d'objectifs avec l'A.I.A. jusqu'au 31 décembre 2008 et approuvant le principe du versement d'une avance, sur la base du montant de la subvention 2007, de 3/12^{ème} de la

subvention avant le vote du budget primitif 2008 pour la gestion de l'Espace Jeunes,

Considérant la fermeture de l'Espace Jeunes depuis début 2008 suite aux diverses difficultés rencontrées,

1) Fixe le montant de la subvention 2008 à l'A.I.A. à 27 460 € pour la gestion de l'Espace Loisirs.

Vote : Pour : 20 Abstentions : 6

VII / 2 – OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DANS LE CADRE DES PROJETS ECO-CITOYENS

1) Accepte la prise en charge des frais de transport d'un montant de 315 € TTC de l'école élémentaire publique de Courpière pour la visite des deux fermes à régler auprès des Transports CHEVALERIAS – 63120 VOLLORE MONTAGNE.

Vote : Pour à l'unanimité

VII / 3 – OBJET : PRISE EN CHARGE DE LA FOURNITURE DE BACS A POTAGERS ET JARDINIERS POUR LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE PUBLIQUES DANS LE CADRE DES PROJETS ECO-CITOYENS

1) Accepte la prise en charge de la fourniture des jardinières pour un montant de 1560,78 € pour les écoles maternelle et primaire publiques, à régler auprès de U.T.B. Vaureil – 63220 ARLANC.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

VIII / 1 – OBJET : PRISE EN CHARGE DE PLACES DE CINEMA POUR LES ELEVES DE L'ECOLE SAINT PIERRE

1) Accepte la prise en charge de 22 places de cinéma pour les élèves de la classe de CE2 de Madame COQUEL de l'école Saint Pierre, pour un montant de 83,60 €.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII / 2 – OBJET : REMPLACEMENT DE MONSIEUR BOUCHET PAR MADAME MAGALI COVIN AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU CINEMA

1) Choisit Madame Magali COVIN en tant que membre du Conseil d'exploitation de la régie autonome du cinéma en vue du remplacement de Monsieur BOUCHET, démissionnaire.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII / 3– OBJET : VENTE AMIABLE DE L'ECOLE DU SALET – AUTORISATION DE MANDAT DE VENTE

1) Accepte de confier à toute agence immobilière un mandat simple ou co-exclusif en vue de la cession amiable de la parcelle cadastrée AR 592 correspondant à l'ancienne école du Salet.

2) Confie, dans un premier temps, à l'agence immobilière ANTHEA, dont le siège social est situé 14 place Jean Rimbart à LEZOUX (63) représentée par Mme LOUIS Michelle, gérante, un mandat de vente non exclusif pour une durée de trois mois éventuellement renouvelable, en vue de la cession amiable de la parcelle cadastrée AR 592 correspondant à l'ancienne école du Salet.

Vote : Pour : 23 Abstentions : 3

VIII / 4– OBJET : CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET POUR BESOINS OCCASIONNELS

1) Accepte la création d'un poste de contrôleur de travaux à temps complet pour besoins occasionnels pour une durée de 3 mois éventuellement renouvelable à compter du 1^{er} mai 2008.

Vote : Pour à l'unanimité